

# SavoieDéchets

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

2013

# SOMMAIRE

## LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

Territoire, compétences et adhérents	4
Les faits marquants en 2013	5
L'organisation institutionnelle	6
L'organisation opérationnelle	8

## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les moyens humains et techniques	9
Les six étapes de la chaîne de traitement	10
L'incinération en chiffres	12
L'incinération et l'environnement	13

## LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Tonnages collectés et flux traités	16
Détail et répartition des produits triés et vendus	17

## BILAN FINANCIER

Dépenses et recettes de fonctionnement	18
Tarification des prestations en 2013	19

## INFORMATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION

Les outils d'information	20
--------------------------	----

## LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

21

*Directeur de la publication* : Lionel MITHIEUX, Président  
*Conception/rédaction* : Savoie Déchets assisté de Brigitte SARAZIN  
*Création graphique, mise en page et relecture* : neWaru  
*Impression* : Imprimerie Couleurs Montagne  
*Crédits* : L. BEAUMONT-Atelier-111 - Valespace - Chambéry métropole - neWaru -  
Panneaux Valespace : illustration Damien DUFRENEY - photo Caméleon/BERTHIER -  
conception/rédaction : [www.commeuncollectif.com](http://www.commeuncollectif.com)  
*Tirage* : 600 ex. sur papier recyclé - Juin 2014

*Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*



## MAÎTRISE DES COÛTS : UN ENGAGEMENT TENU

Madame, Monsieur,

Voilà quatre années que notre Syndicat a été créé et qu'il œuvre chaque jour pour assurer les missions de service public qui lui ont été déléguées : le traitement et la valorisation des déchets.

Dans un contexte économique difficile qui perdure, Savoie Déchets a su, cette année encore, concilier les impératifs de traitement et valorisation des déchets, de production d'énergie, de protection de l'environnement, de solidarité et de coopération intercommunale, de recherche et développement.

En matière d'innovation justement, je tiens à saluer le programme de recherche en valorisation des mâche-fers (hors techniques routières) initié par la CSA3D, la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (2 500 000 habitants, 7 départements : Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Hautes-Alpes), projet piloté par Savoie Déchets.

En matière de fonctionnement, la maîtrise de notre site industriel, l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), sa bonne performance (cf. coefficient de valorisation énergétique > à 65 %), la rigueur de gestion et la démarche de réduction des coûts de production, notamment par la négociation des marchés publics, permettent à Savoie Déchets d'être en bonne santé financière et d'afficher des résultats positifs.

Pourtant, en 2013, les apports en ordures ménagères, DASRI, DIB, traités par l'UVETD ont diminué

de **4,55 %**. Si cette baisse s'explique principalement par le ralentissement de l'activité économique, elle est due aussi au renouvellement de certains clients, à l'amélioration du tri des déchets à la source et à l'émergence de nouvelles habitudes de consommation (moins d'emballages, mise en place de compost, moindre consommation de produits jetables...).

Toutefois les **108 337 tonnes** de déchets réceptionnés ont permis de produire et de revendre :

- de l'énergie électrique équivalente aux besoins annuels de **près de 3 800 foyers**,
- de l'énergie thermique (chauffage) équivalente aux besoins annuels de **près de 8 400 foyers**.

Parallèlement, nous pouvons constater que la conjoncture économique influe également sur la collecte sélective (déchets traités dans les deux centres de tri à Valespace et Val'Aura) avec une baisse de **6,54 %**, passant de **17 597 tonnes** en 2012 à **16 446 tonnes** en 2013.

Pour en savoir davantage sur cette année d'activités à Savoie Déchets, je vous laisse donc parcourir ce rapport. Destiné à l'information des élus et des usagers du service public, il présente en toute transparence et dans le respect des obligations réglementaires :

- le syndicat mixte, son fonctionnement et ses activités,
- les résultats techniques,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets,
- le bilan financier.

Bonne lecture.



Par **Lionel MITHIEUX**,  
Président

## TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET ADHÉRENTS

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets qui a deux compétences majeures :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers. Savoie Déchets gère également les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Chambéry métropole durant les travaux de modernisation. Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences « Collecte des déchets ménagers et assimilés », « Collecte des produits recyclables » et « Gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

### Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

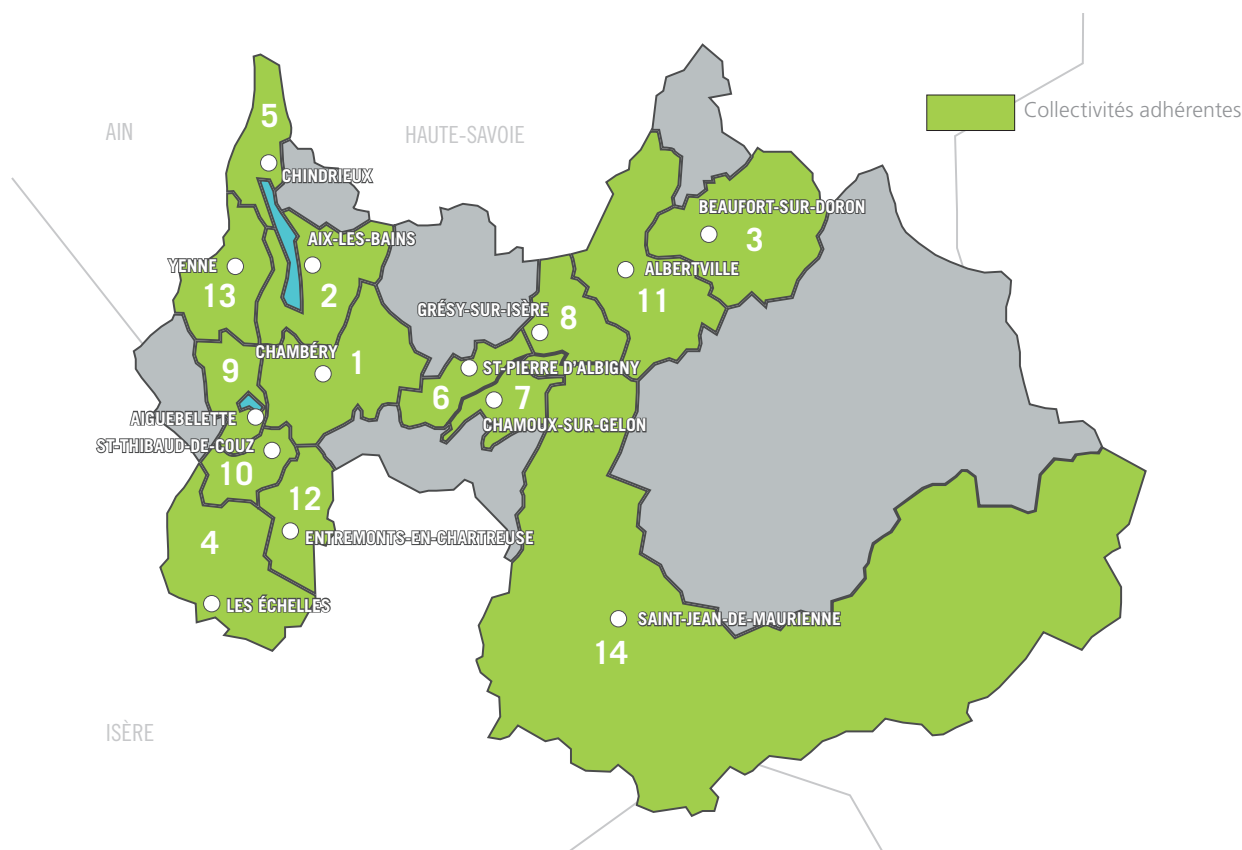
- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, un équipement industriel performant.

### Les 14 membres adhérents de Savoie Déchets

1. Communauté d'Agglomération Chambéry métropole
2. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
3. Communauté de Communes du Beaufortain
4. Communauté de Communes Chartreuse Guiers
5. Communauté de Communes de Chautagne
6. Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS)
7. Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
8. Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
9. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
10. Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB)
11. Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
12. Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse
13. Communauté de Communes de Yenne
14. Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)

*N.B. : au 1/01/2014,*

- création de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse regroupant la Communauté de Communes Chartreuse Guiers, la Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB) et la Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse,
- adhésion de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS) et de la Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC) à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.



## LES FAITS MARQUANTS EN 2013

**Agrandissement du périmètre de Savoie Déchets** au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En adhérant à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie, les communes de Bonvillard et Sainte-Hélène-sur-Isère ont intégré le territoire de Savoie Déchets.

**Rapprochement avec la Communauté de Communes du Cœur des Bauges** pour son adhésion à Savoie Déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Concertation avec le SMITOM de Tarentaise** pour la mutualisation des usines d'incinération et une adhésion future.

**Baisse de 4,55 % des tonnages de déchets incinérables** réceptionnés par rapport à 2012, passant de **113 505 tonnes à 108 337 tonnes**, une baisse principalement attribuée à la conjoncture économique générale difficile mais également aux progrès réalisés en matière de nouvelles habitudes de consommation, de gestes de tri et d'efficacité de la collecte sélective.

Ceci étant, les **tonnages de collecte sélective ont également diminué de 6,54 %**, passant de **17 597 tonnes à 16 446 tonnes**, laissant donc supposer un ralentissement certain des activités et de la consommation domestique.

Dans le cadre d'une coopération inter-dépannage entre installations, **2 533 tonnes de déchets ont dû être exportées** et traitées par d'autres usines d'incinération régionales. L'UVETD, dans le même principe de secours inter-usine, a traité des déchets venus d'autres secteurs régionaux.

**Renouvellement de la certification ISO 14001** qui permet d'obtenir le dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (Grenelle de l'Environnement).

**Maintien de l'appellation « UVE »** (Unité de Valorisation Énergétique) grâce à l'obtention d'un coefficient de valorisation énergétique de **65,2 %**.

**Mise en place de nouveaux panneaux pédagogiques** dans la galerie de visite du centre de tri Valespace.

**Poursuite du programme de Recherche et Développement** du «Procédé Intégré de Gazéification Vitriification des Mâchefers» (PIGVM). *Voir page 21*

**Arrêt de la prestation de centrifugation des boues** issues de la station de traitement des eaux usées suite à la réintégration de cette opération par Chambéry métropole au sein de l'usine de dépollution des eaux usées (UDEP), son tout nouvel équipement modernisé.

**La CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, s'est réunie deux fois** : en juin 2013 pour valider le rapport d'activités 2012 et en décembre 2013 pour maintenir au même niveau les tarifs des prestations de Savoie Déchets pour 2014.

**Participation au développement de la filière textile** avec un centre de tri créé à Ugine.



## L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'un Président et de cinq Vice-présidents.



**Lionel MITHIEUX**  
Président



**Franck LOMBARD**  
Vice-président en charge de la mutualisation et du tri



**François CHEMIN**  
Vice-président en charge de l'administration générale et des ressources humaines



**Jean SILLON**  
Vice-président en charge des finances et marchés



**Corinne CASANOVA**  
Vice-présidente en charge du développement et des nouvelles compétences



**Gérard BATTU**  
Vice-président en charge du suivi de l'UVETD et de la communication

	Adhérents	Population DGF*	Sièges
Chambéry métropole		124 960	8
Co.RAL		43 029	3
CC Combe de Savoie		5 932	1
CC Haute Combe de Savoie		7 018	1
CC Beaufortain		8 808	1
CC Gelon et Coisin		4 494	1
SIRTOM de Maurienne		64 501	4
CA du Lac du Bourget		57 059	4
CC Chartreuse Guiers		12 034	1
CC Entremonts en Chartreuse		2 041	1
CC Yenne		6 597	1
CC Lac d'Aiguebelette		4 989	1
CC Mont Beauvoir		2 310	1
CC Chautagne		4 930	1
<b>TOTAL</b>		<b>351 765</b>	<b>29</b>

**Le fonctionnement institutionnel** de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical composé de 29 délégués.

Les délégués sont désignés comme suit : chacune des 14 collectivités membres dispose d'un délégué par tranche de population DGF\* correspondant à 5 % de la population DGF totale du Syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué.

Le calcul s'effectue donc comme suit : un délégué de 0 % à 4,99 %, 2 délégués de 5 % à 9,99 %. Le nombre et la répartition des délégués sont recalculés à chaque renouvellement général du Comité syndical. Pour chaque délégué titulaire, la collectivité membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

*\*Dotation Globale de Fonctionnement (voir glossaire en page 23)*

Délégués	Fonction à Savoie Déchets	Autre titre	Suppléants
Lionel MITHIEUX	Président		Luc BERTHOUD
Gérard BATTU	Vice-président		Gérard BLANC
Henri DUPASSIEUX		Vice-président de Cm	Aristide CHINAL
Patrick PENDOLA		Vice-président de Cm	Michel DANTIN
Jean-Pierre BURDIN		Vice-président de Cm	Guy FAJEAU
Joseph CAMPAGNA			Gilles HAMMER
Françoise DORNIER	Membre du bureau		Bernard HOFBAUER
François GALLET		Vice-président de Cm	Xavier BOLZE
Franck LOMBARD	Vice-président	Vice-président de CoRal	François CANTAMESSA
Claude BESEVAL		Vice-président de CoRal	Michel CHEVALLIER
Michel ROTA		Vice-président de CoRal	Philippe MASURE
Jean-Jacques MAURIS		Président de CCCS	Bernard REVERDY
Christian RAUCAZ	Membre du bureau	Vice-président de CCHCS	Jean-Paul GIRARD
Dominique DOIX	Membre du bureau	Président de CCB	Édouard MEUNIER
Marc GIRARD	Membre du bureau		Alexandre DALLA-MUTTA
Christian SIMON		Président de SIRTOMM	Louis AVANZI
François CHEMIN	Vice-président	Vice-président de SIRTOMM	Bernard BALMAIN
Jean-Yves TOESCA		Vice-président de SIRTOMM	Alain JAMEN
Patrick LESEURRE			Christian JOET
Dominique DORD		Président de la CALB	François-Pierre BERMOND
Corinne CASANOVA	Vice-présidente	Vice-présidente de la CALB	François HERVÉ
Jean CARPENTIER			Xavier COTTON
Michel MACAIRE			Didier FRANCOIS
Claude DEGASPERI	Membre du bureau	Président de la CCCG	Dominique DEPREZ
Jean SILLON	Vice-président		Louis BOCCHINO
Jean-Pierre LOVISA	Membre du bureau		Christian GARIOUD
Daniel ROYBIN	Membre du bureau	Vice-président de la CCLA	Bernard VEUILLET
Denis BLANQUET	Membre du bureau	Vice-président de la CCMB	Alexandre DOGLIONI
Bruno CAGNON			Marie-Claire BARBIER
<b>29 délégués titulaires</b>			<b>29 délégués suppléants</b>

## L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

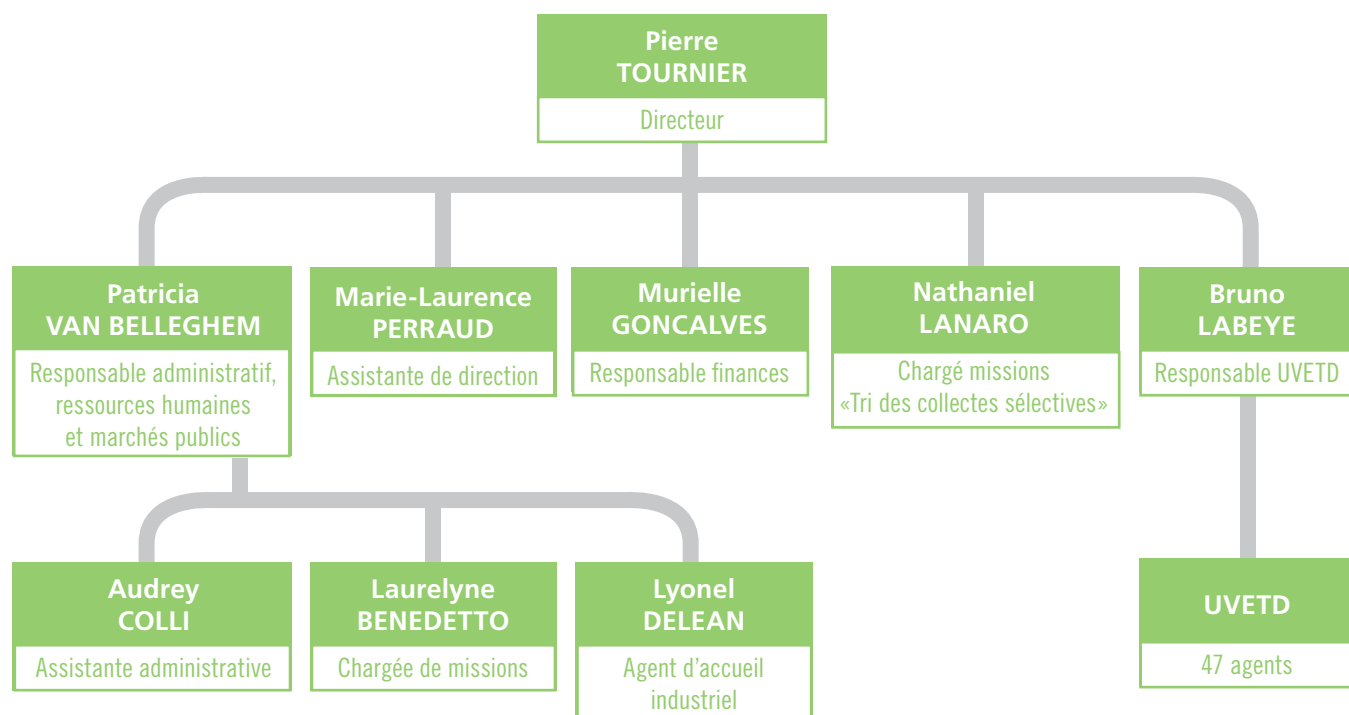
Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

**Une équipe technique de 48 agents** pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

**Une équipe administrative de 8 personnes :**

- un directeur,
- une responsable administratif, ressources humaines et marchés publics,
- une assistante administrative,
- une responsable finances,
- une assistante de direction,
- un agent d'accueil industriel,
- un chargé de missions "Tri des collectes sélectives",
- une chargée de missions.

De plus, une convention signée avec Chambéry métropole permet à Savoie Déchets de bénéficier également de l'expertise des services fonctionnels (Directions des finances, des ressources humaines, des marchés publics, de l'administration générale, des systèmes d'information) et opérationnels.





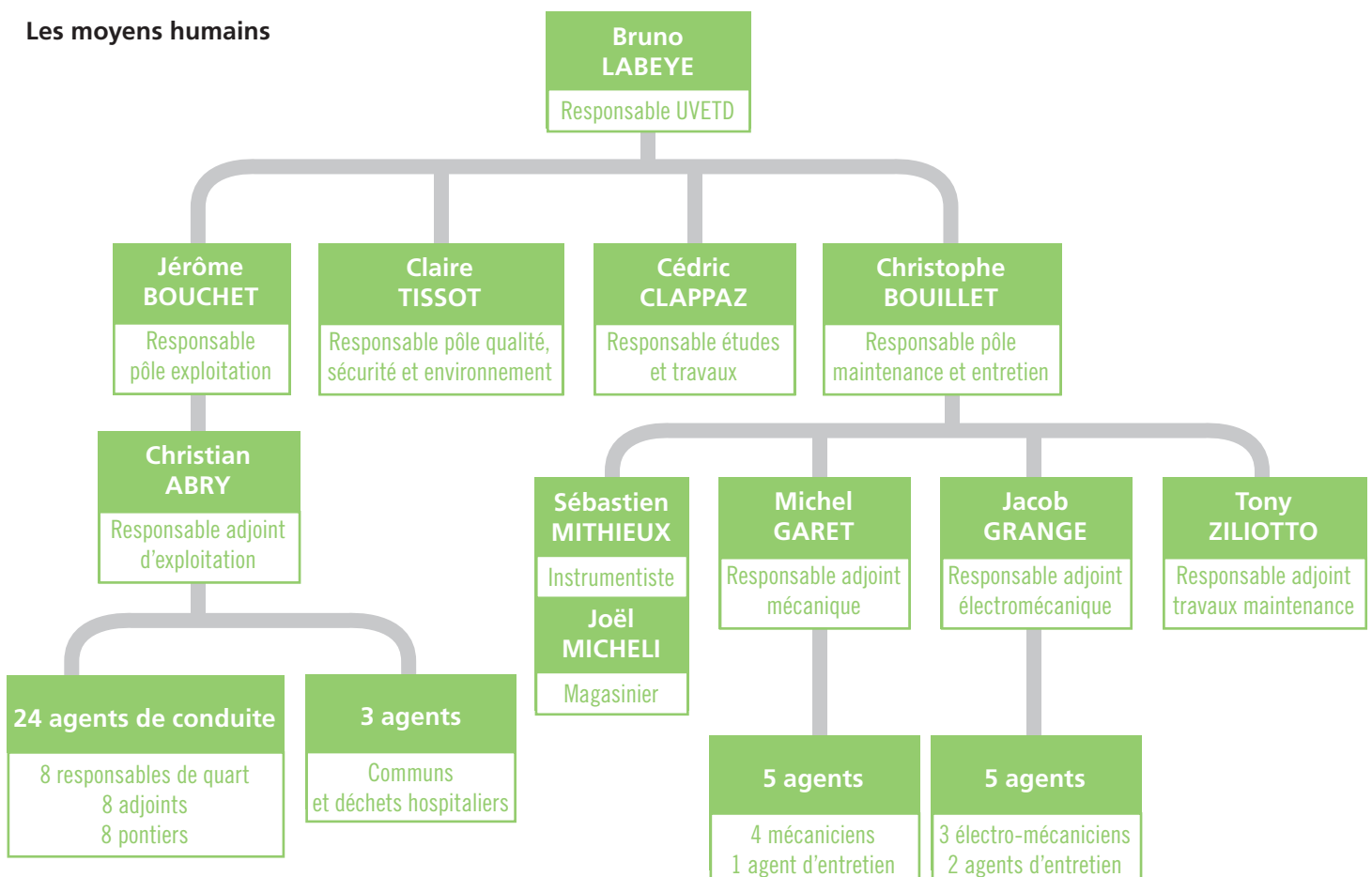
## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

L'usine peut traiter 40 000 t/an de boues de stations d'épuration urbaines et 115 000 t/an de déchets non recyclables dont :

- des **Ordures Ménagères** (OM),
- des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux** (DASRI),
- des **Déchets Industriels Banals** (DIB), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères (papiers, cartons, films plastiques, bois),
- des **encombrants incinérables** provenant des déchetteries.

### Les moyens humains



### Les moyens techniques

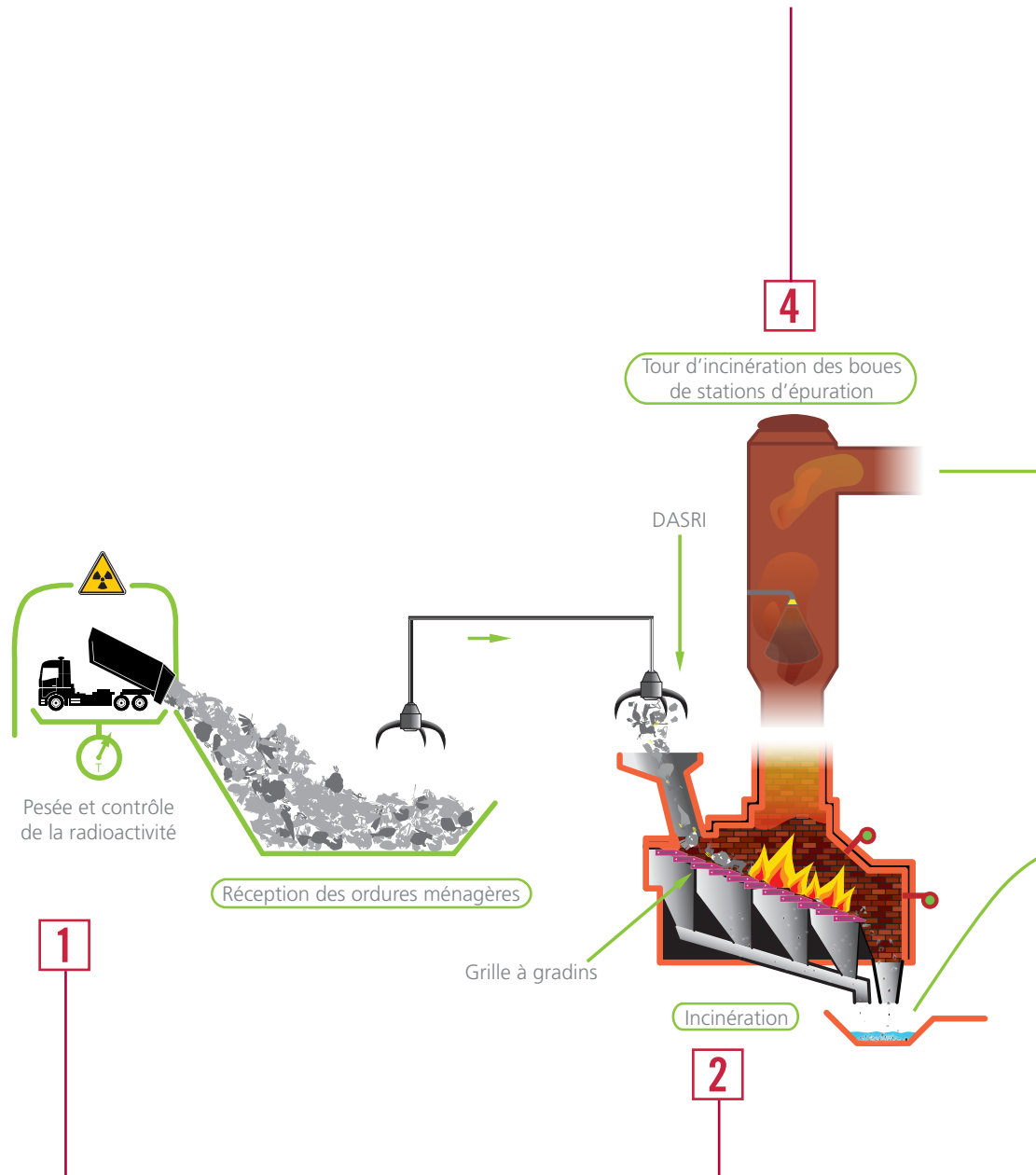
L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes / heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

**Traitement des boues de stations d'épuration urbaines**  
 Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



**Livraison des déchets et chargement des fours**

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial. *Voir page 11*

**Combustion**

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite des déchets permet généralement de maintenir le four au-dessus de 850 °C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers créés en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

## Récupération d'énergie

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

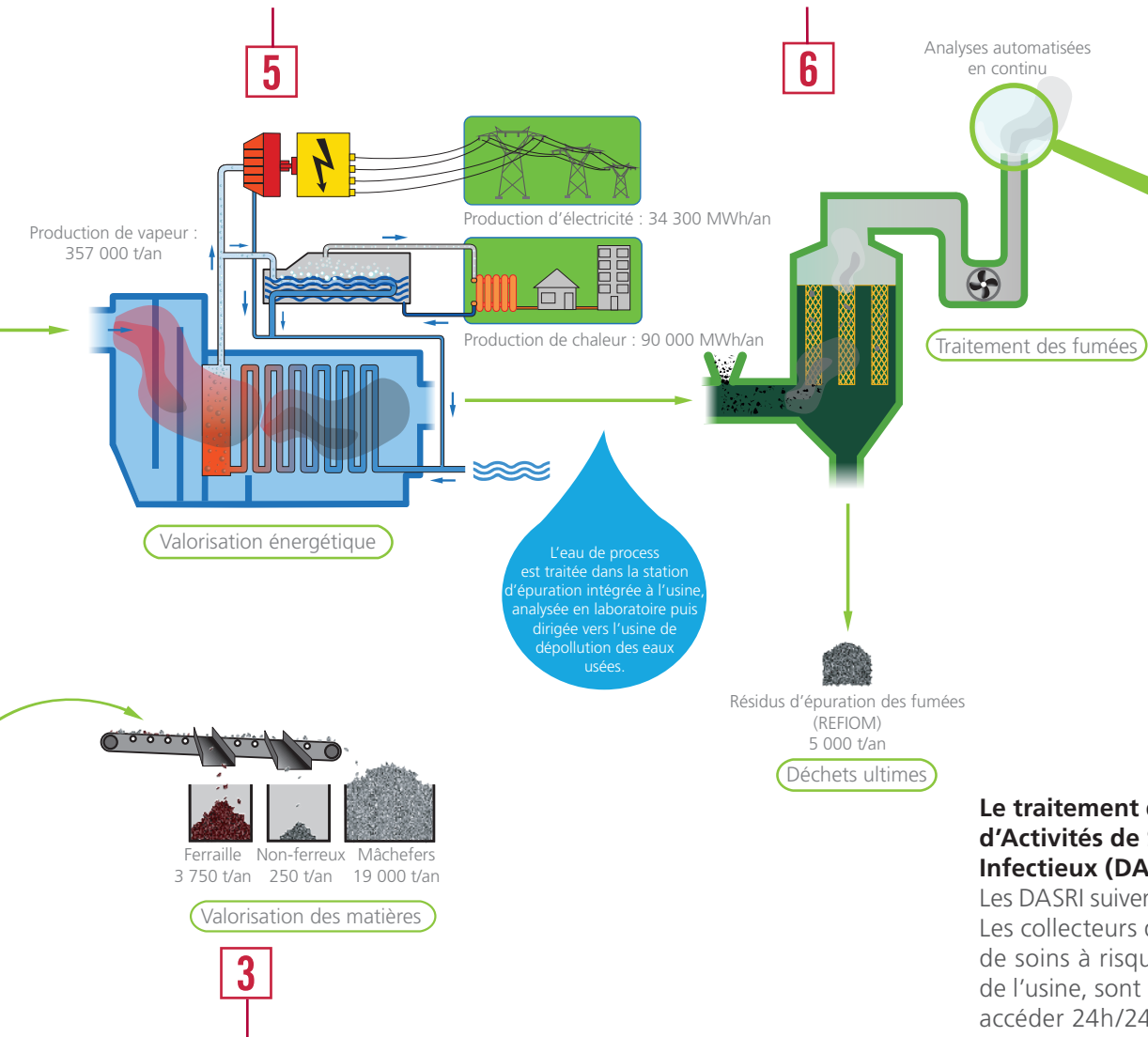
- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.

## Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu. Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.



## Mâchefers

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrailés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

## Le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécial. Les collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux, clients de l'usine, sont munis de badge pour accéder 24h/24 sur le site.

Une fois franchi le portique de détection de radioactivité, le camion accède à la zone de stockage des bacs où ils sont pris en charge par un opérateur. Chaque bac est installé sur la chaîne de manutention qui le pèse puis le déverse dans la trémie d'un des trois fours sous réserve que la température y soit supérieure à 850°C.

Au retour du cycle, l'opérateur récupère le bac vide pour le laver et le désinfecter. Pour finir, le bac est stocké, prêt à repartir dans le circuit de collecte. Afin de pouvoir suivre aisément la gestion des bacs, chaque bac ou groupe de bacs d'un même producteur est muni d'un bordereau de suivi de déchets.

## L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

### Les sous-produits générés

Les sous-produits de l'incinération des déchets ont été en grande partie valorisés. **26 165 tonnes** ont ainsi été produites en 2013 :

- **18 796 tonnes de mâchefers** : sur le stock de cette année, 14 000 tonnes ont été valorisées en travaux publics (+ 3,6% par rapport à 2012) et 1 518 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), le reste est stocké,
- **2 804 tonnes de ferrailles recyclées** en fonderie,
- **106 tonnes d'aluminium recyclées** en fonderie,
- **4 459 tonnes de poussières (REFIOM)** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

### L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2013, l'UVETD a produit :

#### > de l'électricité

- **16 459 MWh** vendus à EDF,
- **9 992 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspond aux besoins annuels en électricité de **près de 3 800 foyers**.

#### > de la vapeur

- **69 174 MWh** vendus au chauffage urbain,
- **15 006 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspond aux besoins annuels de **près de 8 400 foyers**.



Le circuit vapeur de l'UVETD permet le transport de la vapeur qui servira à la production d'énergie.

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS ENTRANT À L'UVETD

	2013 (en t)	2012 (en t)	Évolution 2013/2012	2011 (en t)	Évolution 2012/2011
Ordures ménagères	100 012	101 967	- 1,92 %	105 756	- 3,58 %
Déchets industriels banals	3 059	6 367	- 51,96 %	4 102	+ 55,21 %
Déchets non valorisables de déchetteries	2 063	1 934	+ 6,67 %	1 989	- 2,76 %
Déchets hospitaliers (DASRI)	2 546	2 561	- 0,59 %	2 785	- 8,03 %
Autres déchets	657	684	- 3,95 %	596	+ 14,77 %
<b>Total</b>	<b>108 337</b>	<b>113 513</b>	<b>- 4,55 %</b>	<b>115 228</b>	<b>- 1,49 %</b>
Boues de stations d'épuration urbaines	17 907	25 786	- 30,55 %	19 695	+ 30,93 %

Suite à la modernisation de l'UDEP de Chambéry, les boues produites sur leur site sont en partie valorisées sous forme de méthane avant d'être

envoyées vers l'UVETD pour l'incinération. Ceci explique la diminution du tonnage incinéré.

## TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR COLLECTIVITÉ

	Ordures ménagères incinérées (en t)		
	2013	2012	Évolution 2013/2012
Chambéry métropole	31 060	31 695	- 2,00%
CALB	16 306	16 871	- 3,35%
SIRTOMM	14 541	15 336	- 5,18%
CC Aiguebelette	1 020	1 391	- 26,67%
CC Yenne	1 413	1 388	+ 1,80%
CC Entremonts en Chartreuse	455	461	- 1,30%
CC Mont Beauvoir	475	477	- 0,42%
CC Chartreuse Guiers	3 200	3 173	+ 0,85%
CC Combe Savoie	919	1 200	- 23,42%
CC Gelon Coisin	1 018	1 122	- 9,27%
CC Beaufortain	1 740	1 760	- 1,14%
CC Haute Combe de Savoie	751	861	- 12,78%
Co.RAL	9 414	10 374	- 9,25%
CC Chautagne	1 319	1 345	- 1,93%
<b>Total</b>	<b>83 631</b>	<b>87 454</b>	<b>- 4,37 %</b>

## L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011 reprend les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). L'ensemble des lignes d'incinération répond aux exigences de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 3 août 2010.

### L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010.

Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. Le renouvellement de l'audit qui s'est déroulé avec succès les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2013, a permis de maintenir la certification. Le Programme de Management Environnemental 2013 a conduit à la mise en œuvre d'actions qui ont permis l'atteinte des objectifs concernant :

- la réduction des émissions atmosphériques : concentration annuelle en oxydes d'azote (NOx) inférieure aux seuils réglementaires,
- la réduction de la consommation en eau de manière significative, - 39% : réutilisation de l'eau dans les réseaux, programme anti fuites, installation de compteurs sur tous les équipements pour un meilleur suivi et une meilleure régulation des consommations.

## Rejets gazeux

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NOx), Carbone Organique Total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O<sub>2</sub>), eau (H<sub>2</sub>O), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH<sub>3</sub>), T°C, pression, débit. En complément, chaque ligne est

équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent être

aussi réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

## MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO <sub>2</sub>	Nox	CO	HF	COT	Poussières	NH <sub>3</sub>	N <sub>2</sub> O	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	ng/Nm <sup>3</sup>	KNm <sup>3</sup> /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,56	11,45	133,41	1,36	0,06	0,71	0,18	1,65	14,25	0,0026	27,85	316j 10:34
Ligne de four 2	8,60	8,44	134,31	3,05	0,04	0,19	0,25	1,20	21,43	0,0043	30,16	331j 23:58
Ligne de four 3	8,33	15,84	135,06	1,18	0,06	0,63	0,20	1,11	11,27	0,0128	27,87	282j 08:48
<b>Moyenne 2013</b>	<b>8,50</b>	<b>11,91</b>	<b>134,26</b>	<b>1,86</b>	<b>0,05</b>	<b>0,51</b>	<b>0,21</b>	<b>1,32</b>	<b>15,65</b>	<b>0,0065</b>	<b>28,63</b>	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	-	0,1	-	-

La concentration de dioxines rejetées par l'UVETD est 15 fois inférieure à la norme en vigueur.



Des installations modernes de traitement des fumées permettent de préserver la qualité de l'air.

## Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement

Un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement a été mis en place. Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- la chaîne alimentaire : lait de vache et légumes,
- les lichens,
- les sols,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),
- l'air ambiant.

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.

## Rejets aqueux

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole. Les paramètres pH, température et

débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.

Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium,

thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

## MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m <sup>3</sup> /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
<b>Moyenne 2013</b>	<b>7,27</b>	<b>25,02</b>	<b>52,90</b>	<b>41,58</b>	<b>364,25</b>	<b>167,17</b>	<b>15,34</b>	<b>0,66</b>	<b>&lt; 50</b>	<b>0,47</b>	<b>0,001</b>
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HTC	Dioxines (PCDD) Furanes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
<b>Moyenne 2013</b>	<b>1,88</b>	<b>0,005</b>	<b>0,04</b>	<b>0,445</b>	<b>152,5</b>	<b>0,032</b>	<b>0,01</b>	<b>0,04</b>	<b>&lt;0,92</b>	<b>0,39</b>	<b>6,35 x 10<sup>-09</sup></b>
Maximum réglementaire	50,00	0,10	0,20	0,50	100,00	0,50	0,50	1,50	30,00	5,00	0,3 x 10 <sup>-6</sup>

Lors d'un contrôle réglementaire, un dépassement du paramètre Chrome VI a été constaté et corrigé par l'adjonction d'un réactif plus approprié à la captation de ce polluant.

Pour les eaux de voirie non souillées, elles sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur déshuileurs.

Pour les eaux de toiture, elles sont rejetées directement dans le milieu naturel. Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux

lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

## Contrôles des émissions sonores

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le prochain contrôle est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## Contrôles des appareillages de mesures

Les appareils de mesures sont inspectés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles.

**L'ensemble des résultats des contrôles réalisés en 2013 est conforme à la réglementation.**

# LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

## TONNAGES COLLECTÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Savoie Déchets à la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans les centres de tri : Valespace à Chambéry et Val'Aura à Gilly-sur-Isère.

### Les flux traités

- **Journaux/revues** : journaux, magazines, publicités, papiers divers. Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnettes pour le centre de tri Val'Aura.
- **Emballages** : emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes. Ce flux ne comprend ni les emballages en carton, ni les cartonnettes pour le centre de tri Val'Aura.
- **Multi-matériaux** : flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux. Il est composé de journaux/magazines, publicités, papiers divers, emballages en carton, cartonnettes, emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires.

### DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2013

La production correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant l'envoi des matériaux vers les filières de recyclage.

Matériaux triés	Tonnages triés (t)	Ratio (kg/hab)	Répartition (%)	Tonnages vendus (t)
Acier	537	1,41	3,34	543
Aluminium	35	0,09	0,22	30
Papiers (inclus le papier des déchetteries de Chambéry métropole)	9 222	24,31	57,37	9 073
Briques alimentaires	197	0,52	1,23	197
Cartonnettes	3 195	8,42	19,88	3 326
Bouteilles et flacons en plastique	1 099	2,90	6,84	1 169
Refus et divers	1 788	4,71	11,12	1 983
<b>Total</b>	<b>16 073</b>	<b>42,38</b>	<b>100 %</b>	<b>16 321</b>

### TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX ET COLLECTIVITÉ EN 2013

	Collectivités adhérentes	Population (DGF 2013)	Emballages		Journaux Revues	
			t	%	t	%
Valespace	CC Lac d'Aiguebelette	6 358	118	44,53	147	55,47
	CC Chartreuse Guiers	13 394	118	34,71	222	
	CALB	61 415	302	10,70	584	
	Chambéry métropole	129 485			515	7,52
	CC Entremont en Chartreuse	2 520	22	32,84	45	67,16
	CC Chautagne	5 917	70	39,33	108	60,67
	CC Mont Beauvoir	2 781	25	46,30	29	53,70
	CC Yenne	7 379	81	32,79	166	67,21
	SIRTOM Maurienne	72 521				
<b>Total Valespace</b>	<b>301 770</b>	<b>736</b>		<b>1 816</b>		
Val'Aura	CC Beaufortain	10 153				
	CC Gelon et Coisin	5 583	40	25,81	115	74,19
	CC Combe de Savoie	6 490	88	29,33	212	70,67
	Co.RAL	45 848	447	20,95	1 687	79,05
	CC Haute Combe de Savoie	9 435	117	24,42	278	58,04
<b>Total Val'Aura</b>	<b>77 509</b>	<b>692</b>	<b>20,42</b>	<b>2 292</b>	<b>67,63</b>	
<b>Total Savoie Déchets</b>	<b>379 279</b>	<b>1 428</b>	<b>8,68</b>	<b>4 108</b>	<b>24,98</b>	

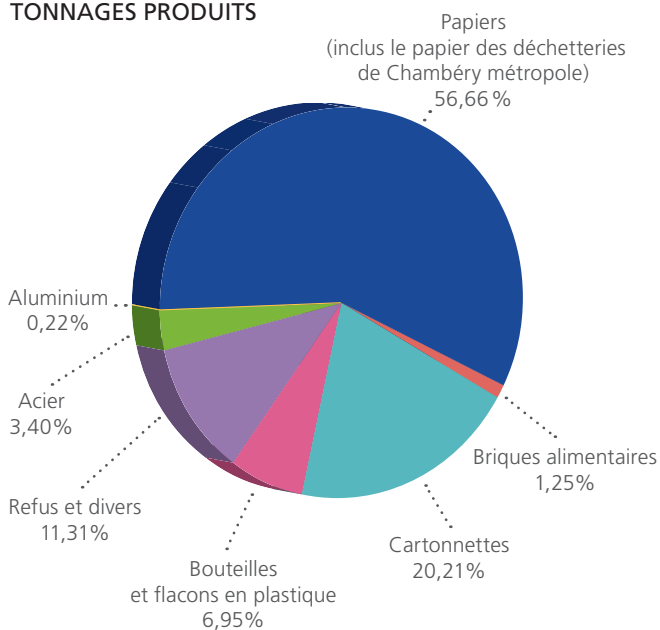


## DÉTAIL ET RÉPARTITION DES PRODUITS TRIÉS ET VENDUS

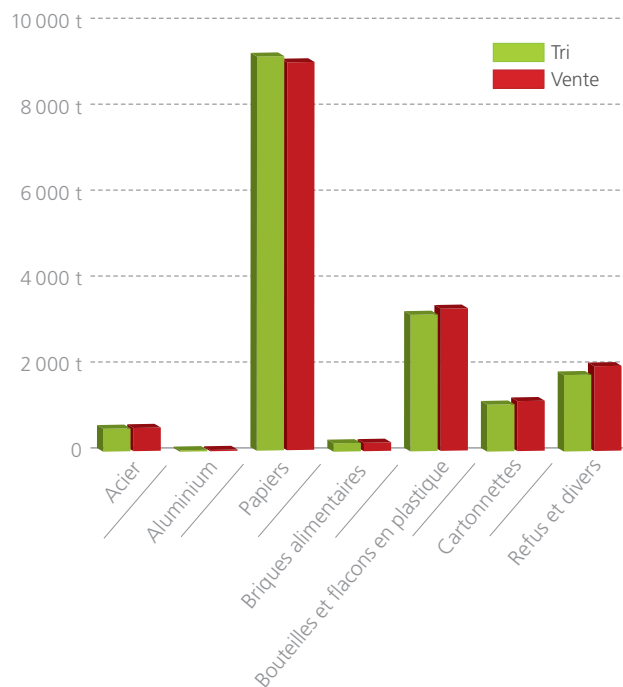
Les tonnages vendus correspondent aux quantités expédiées vers les filières de recyclage.

La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus constitue les stocks au 31 décembre 2013.

### TONNAGES PRODUITS



### TONNAGES TRIÉS ET VENDUS



Multi-matériaux		Total 2013	Rappel total 2012	Évolution 2013/2012	Tonnage CS 2013	Tonnage CS 2012
t	%	t	t	%	Ratio kg/hab	Ratio kg/hab
		<b>265</b>	208	+ 27,40	<b>41,68</b>	32,71
		<b>340</b>	360	- 5,56	<b>25,38</b>	26,88
1 937	68,61	<b>2 823</b>	2 743	+ 2,92	<b>45,97</b>	44,66
6 334	78,24	<b>6 849</b>	8 096	- 15,40	<b>52,89</b>	62,52
		<b>67</b>	69	- 2,90	<b>26,59</b>	27,38
		<b>178</b>	184	- 3,26	<b>30,08</b>	31,10
		<b>54</b>	72	- 25,00	<b>19,42</b>	25,89
		<b>247</b>	252	- 1,98	<b>33,47</b>	34,15
2 234	100	<b>2 234</b>	2 257	- 1,02	<b>30,80</b>	31,12
<b>10 505</b>		<b>13 057</b>	<b>14 241</b>	<b>- 8,31</b>	<b>43,27</b>	<b>47,19</b>
321	100	<b>321</b>	309	+ 3,88	<b>31,62</b>	30,43
		<b>155</b>	146	+ 6,16	<b>27,76</b>	26,15
		<b>300</b>	313	- 4,15	<b>46,22</b>	48,23
		<b>2 134</b>	2 197	- 2,87	<b>46,55</b>	47,92
84	17,54	<b>479</b>	390	+ 22,82	<b>50,77</b>	41,34
<b>405</b>	<b>11,95</b>	<b>3 389</b>	<b>3 356</b>	<b>+ 0,98</b>	<b>43,72</b>	<b>43,30</b>
<b>10 910</b>	<b>66,34</b>	<b>16 446</b>	<b>17 597</b>	<b>-6,54</b>	<b>43,36</b>	<b>46,40</b>

# BILAN FINANCIER

## DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

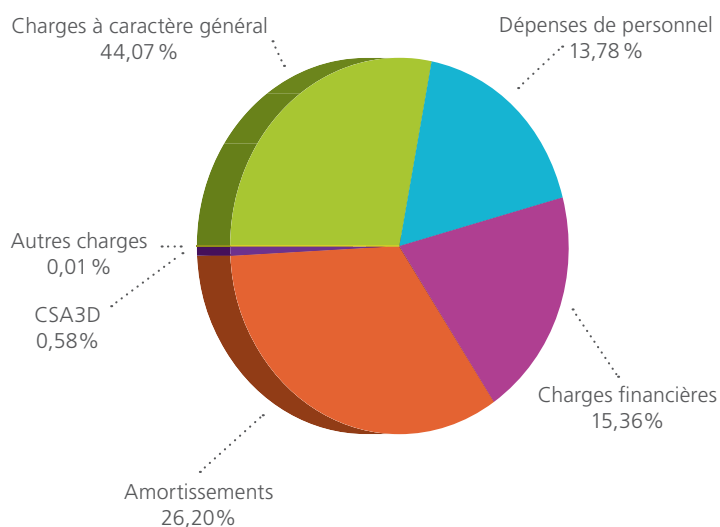
### Dépenses de fonctionnement

La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts.

Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public satisfaisant, font partie des objectifs fixés par les élus.

Les résultats de 2013, dans une conjoncture difficile, confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique ; de plus, ils permettent de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 4 ans et d'étudier des perspectives de développement du service public sur notre territoire.

	Montants
Charges à caractère général	7 685 916,15 €
Dépenses de personnel	2 403 854,45 €
Charges financières	2 678 972,18 €
Amortissements	4 568 255,70 €
CSA3D	101 137,27 €
Autres charges	1 260,74 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 439 396,49 €</b>

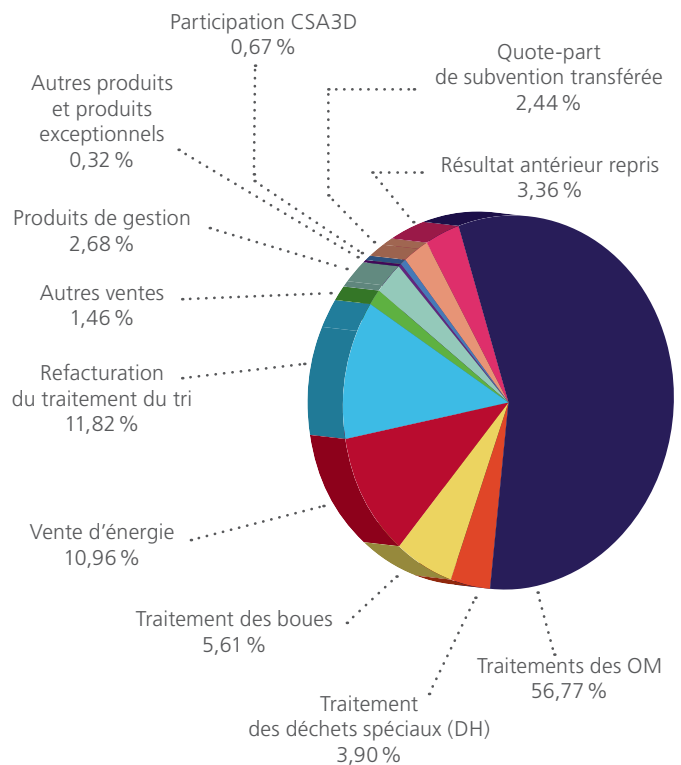


La qualité du travail des agents sur la chaîne de tri dépend beaucoup de la qualité du tri à la source. L'information auprès des habitants est indispensable.

## Recettes de v

	Montants
Traitement des OM	10 965 842,83 €
Traitement des déchets spéciaux (DH)	754 091,77 €
Traitement des boues	1 083 169,70 €
Vente d'énergie	2 116 589,57 €
Refacturation du traitement du tri	2 283 657,66 €
Autre ventes	282 770,98 €
Produits de gestion	518 031,11 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>18 004 153,62 €</b>
Autres produits et produits exceptionnels	61 313,28 €
Participation CSA3D	129 897,75 €
Quote-part de subvention transférée	471 298,39 €
Résultat antérieur repris	650 000,29 €
<b>Total des recettes</b>	<b>19 316 663,33 €</b>

Les tarifs de traitement de l'UVETD sont inchangés depuis 2010.



## TARIFICATION DES PRESTATIONS EN 2013

Clients	Tarifs 2013 HT TGAP incluse
Déchets hospitaliers	250,36 €/t à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
DIB	110,27 €/t
Déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de Chambéry métropole	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	59 à 64 €/t
Centrifugation boues (la tonne de matière sèche, hors coût d'incinération avec taux forfaitaire de siccité à 20 %)	71,00 €/t

Type	Coût de traitement à la tonne
REFIOM exportés en mines de sel	158,99 € HT/t
REFIOM exportés en ISDD*	198,10 € HT/t
Mâchefers exportés en Classe 2 (hors TGAP)	54,90 € HT/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 € HT/t

\* Voir glossaire en page 23

\*\* Prix de base, chantier dans le périmètre de Chambéry métropole



Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieuses (DASRI) empruntent un parcours spécial.

## LES OUTILS D'INFORMATION

En 2013, Valespace s'est doté d'une **galerie de visite** constituée de plusieurs panneaux pédagogiques expliquant les principes de la collecte sélective et le cycle de valorisation des déchets.

Le **site internet** de Savoie Déchets ([www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)), a permis au Syndicat mixte de présenter plus largement ses activités et son organisation. Il a été consulté par près de 5 400 personnes.

### Visite des installations

Savoie Déchets organise des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que des centres de tri.

Les visites se font sous différentes formes :

- soit par une présentation complète du process avec un diaporama adapté en fonction du public concerné suivi d'une visite de la galerie pédagogique et du poste de commande,
- soit par une visite plus courte adaptée à la demande.

En 2013, plus de 1 100 personnes ont visité l'UVETD. La galerie pédagogique se révèle être un support très utile aux visites.

L'UVETD accueille différents publics :

- élèves des établissements scolaires, de l'école primaire à l'université, des collectivités membres de Savoie Déchets et autres collectivités (comme par exemple en 2013, l'université de Courtrai - Belgique),
- élus et personnels des collectivités membres de Savoie Déchets et autres collectivités (comme par exemple en 2013, des élus et des membres des collectivités de Bignona - Sénégal et de Ouahigouya - Burkina Faso),
- industriels (comme par exemple en 2013, une délégation de la Ville de Betim - Brésil),
- particuliers : en 2013, près de 100 personnes sont venues dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris ou animateurs des collectivités membres, ou les prestataires des centres de tri.

Savoie Déchets a participé à la Semaine du développement durable de la Ville d'Albertville (du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013) en organisant une visite du centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Savoie Déchets participe aux Journées du Patrimoine et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription.

Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contacter :  
Monsieur Nathaniel LANARO,  
en cas d'absence, Madame Marie-Laurence PERRAUD  
Tél. 04 79 68 35 00 / [contact@savoie-dechets.fr](mailto:contact@savoie-dechets.fr)



P.E.T. INCOLORÉS	P.E.T. COLORÉS	P.E.H.O.	ACIER	ALUMINIUM
15 bouteilles isothermes =	250 bouteilles colorées =	500 bouteilles de lait =	850 lattes de conserve =	250 canettes =
CARTONNETTES	PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES	E.L.A.	GROS CARTONS	SACS JAUNES
3 boîtes de céréales =	=	1 brûleur de jus d'orange =	=	=

**VALESPACE GROUPE TIRU**  
**SavoieDéchets**

### Que deviennent-ils ?

La présence des panneaux pédagogiques à Valespace améliore l'information des visiteurs sur les consignes de tri.

# LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

L'année 2013 a permis à la coopération du sillon alpin de réaliser des actions concrètes et notamment :

- embauche d'un chargé de missions sur 3 ans, cofinancée par les 15 collectivités, pour travailler sur la problématique des mâchefers,
- réalisation d'un état des lieux des flux de déchets sur le territoire de la CSA3D (ordures ménagères, tri sélectif, déchets verts) dans l'objectif de limiter le transport des déchets,
- réalisation d'un état des lieux sur la collecte et le tri du textile d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) sur le territoire de la CSA3D,
- réalisation d'une étude de suivi de l'évolution des tonnages de déchets produits sur le territoire de la CSA3D : partage d'expériences et pratiques en matière de réduction à la source, de recyclage, de réutilisation...,
- réalisation d'une étude comparative des prix de vente des matériaux issus de la collecte sélective sur le territoire de la CSA3D.

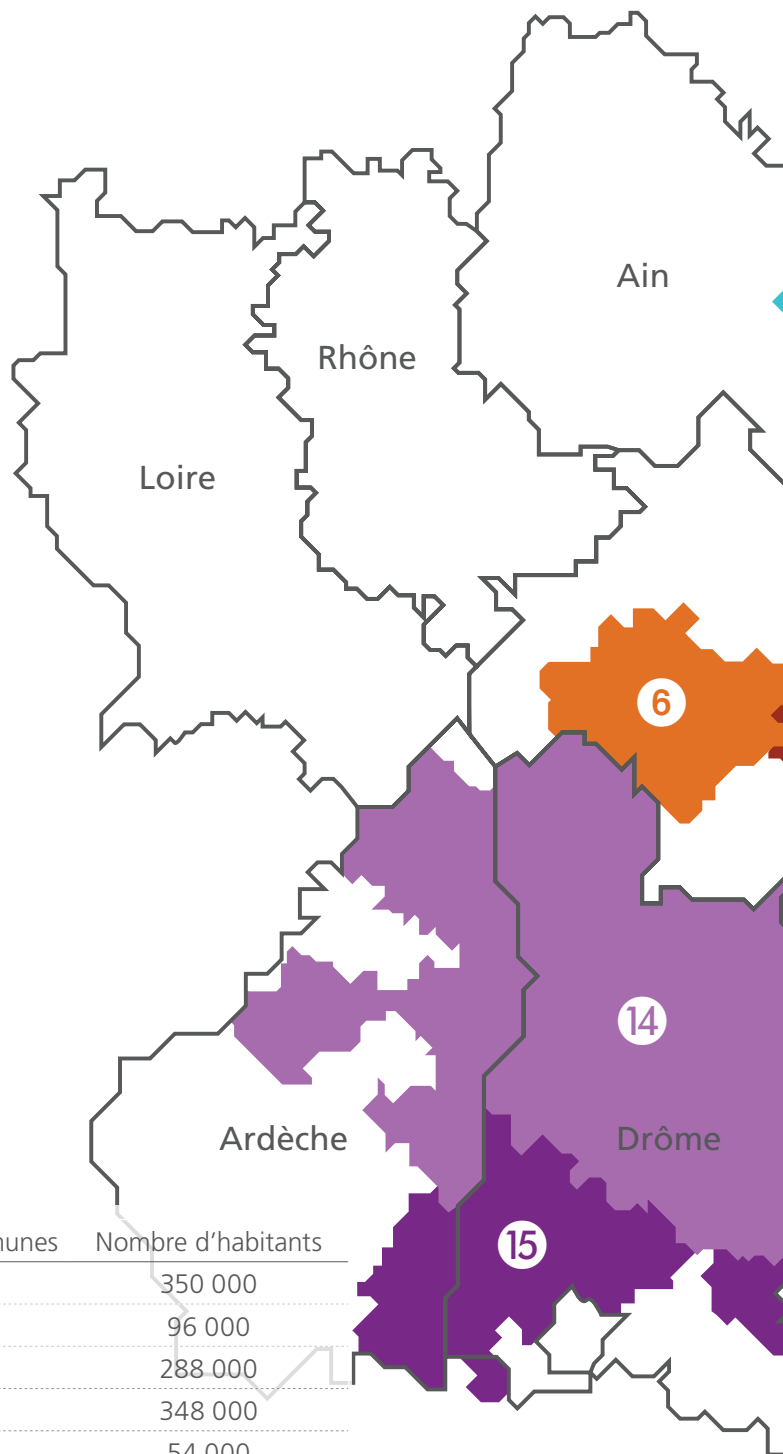
## Mise en place d'un programme de recherche et de développement pour trouver une nouvelle voie de valorisation des mâchefers, hors techniques routières.

Une tonne de déchets incinérés génère environ 200 kg de mâchefers. À l'échelle du sillon alpin, cela représente environ 110 000 tonnes par an. Ces résidus peuvent être valorisés, en substitution de matériaux naturels sur les chantiers de travaux publics et de constructions de routes... Cette filière n'est actuellement plus suffisante pour écouler la production de mâchefers.

La CSA3D a donc décidé de lancer un programme de recherche pour identifier les nouvelles voies de valorisation des mâchefers, hors travaux routiers. 12 des 15 collectivités adhérentes à la CSA3D participent à ce projet. Fin décembre 2012, le procédé de gazéification (production d'énergie) et de vitrification des mâchefers (transformation en matière solide inerte) a été retenu par la CSA3D comme la solution la plus pertinente d'un point de vue économique et environnemental. Un brevet a été déposé. La mise en œuvre d'un prototype au sein de l'UVETD de Savoie Déchets du Procédé Intégré de Gazéification/Vitrification des Mâchefers (PIGVM) est actuellement à l'étude. Celui-ci permettra de valider la faisabilité technique et économique du procédé en vue du développement d'une filière industrielle.

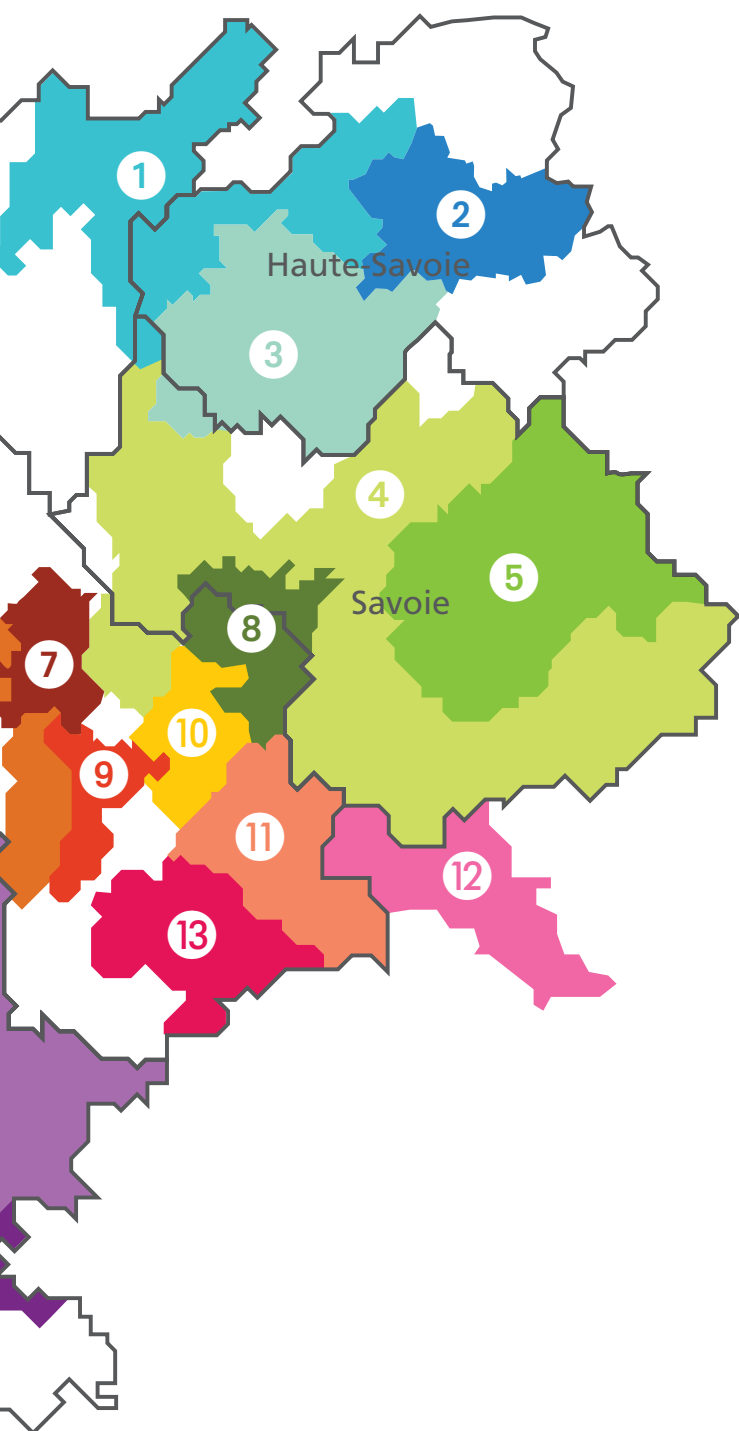
Un appel d'offres sera lancé en 2014 pour la conception, fabrication, pose, mise en service et exploitation d'un prototype du PIGVM issus de déchets non dangereux. Le coût relatif à la mise en œuvre du prototype sera partagé entre les collectivités de la CSA3D participant au projet. Des demandes de subventions sont également en cours.





	Nombre de communes	Nombre d'habitants
1 SIDEFAGE	150	350 000
2 SIVOM Région de Cluses	35	96 000
3 SILA	113	288 000
4 Savoie Déchets	197	348 000
5 SMITOM de Tarentaise	41	54 000
6 SICTOM de la Bièvre	94	98 000
7 CA du Pays Voironnais	34	90 000
8 SIBRECSA	47	51 000
9 CA Grenoble Alpes Métropole	28	404 000
10 CC Pays du Grésivaudan	29	68 000
11 CC de l'Oisans	20	11 000
12 CC du Briançonnais	12	20 000
13 SICTDM du Plateau Matheysin	44	20 000
14 SYTRAD	357	534 000
15 SYPP	91	155 000
<b>Total</b>	<b>1 292</b>	<b>2 587 000</b>

## GLOSSAIRE



**AOX** Halogènes organiques absorbables

**CO** Monoxyde de Carbone

**COT** Carbone Organique Total

**DASRI** Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

**DBO5** Demande Biologique en Oxygène

**DCO** Demande Chimique en Oxygène

**DH** Déchets Hospitaliers

**DIB** Déchet Industriel Banal

**Dioxine** Composé chimique résultant d'une combustion

**EPCI** Établissement Public de Coopération Intercommunale

**Furane** Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

**HCl** Acide Chlorhydrique

**HCT** Analyseur d'Hydrocarbures Totaux

**HF** Acide Fluorhydrique

**ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux

**MEST** Matières En Suspension Totale

**NH<sub>3</sub>** Ammoniac

**Norme ISO 14001** Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer, avec un bon niveau de confiance, que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires :

- au respect de l'environnement,
- à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales.

**NOx** Oxydes d'Azote

**OM** Ordures Ménagères

**PIGVM** Procédé Intégré de Gazéification et de Vitrification des Mâchefers

**Population DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre de places de caravanes.

**REFIOM** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

**SO<sub>2</sub>** Dioxyde de Soufre

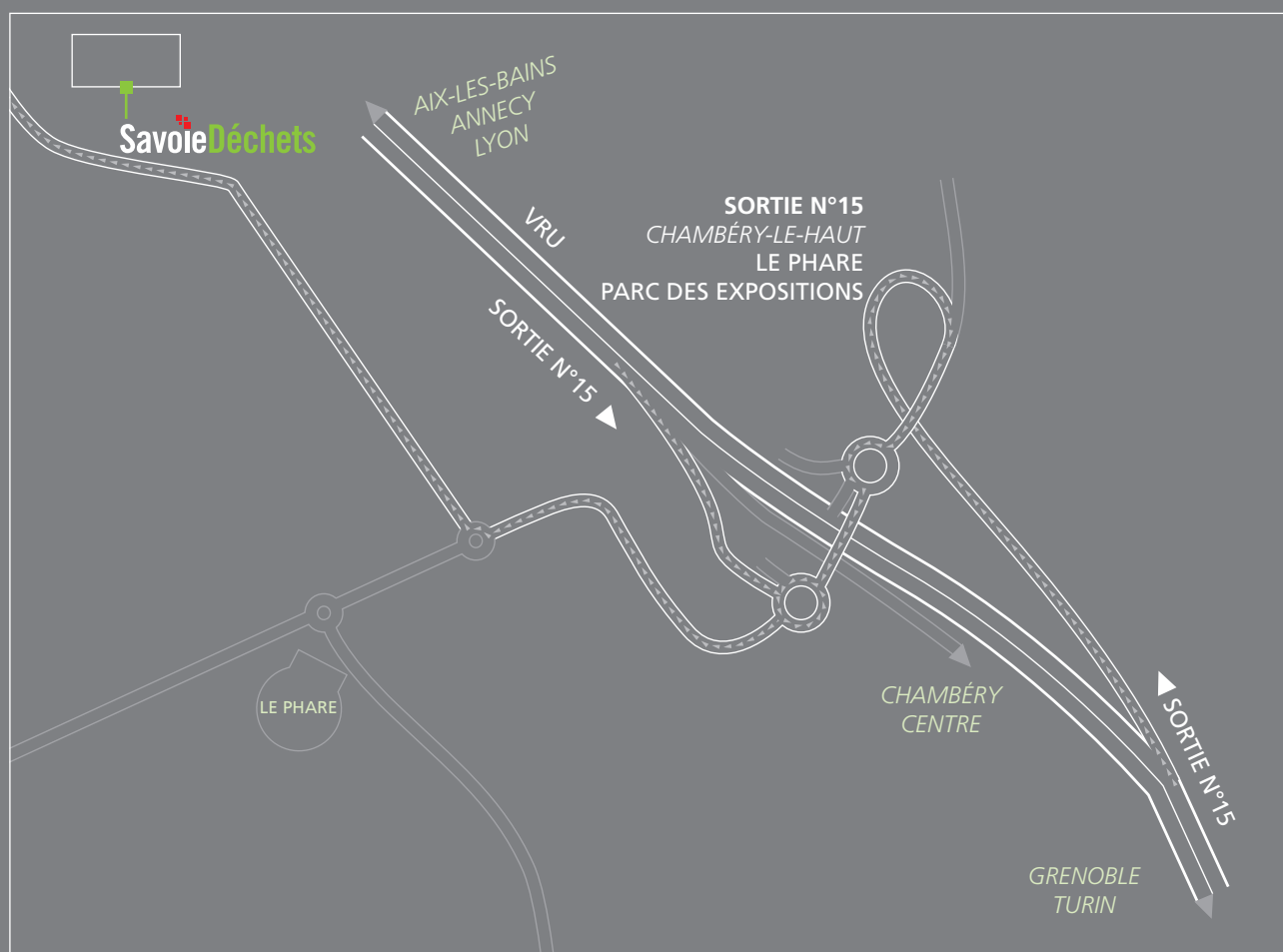
**T** Température

**TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**UDEP** Unité de DEPollution des eaux usées

**UVETD** Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets

Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole  
Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)  
Communauté de Communes du Beaufortain  
Communauté de Communes Chartreuse Guiers (CCCG)  
Communauté de Communes de Chautagne  
Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS)  
Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC)  
Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)  
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)  
Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB)  
Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)  
Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse  
Communauté de Communes de Yenne  
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)



336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex  
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - [contact@savoie-dechets.fr](mailto:contact@savoie-dechets.fr)

[www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)